

9 mai 2019



Révision du SAGE Estuaire de la Loire : construction de la stratégie collective

Comité technique







Révision du SAGE Estuaire de la Loire : Construction de la stratégie collective

- Calendrier de la révision
- Echanges sur les questions stratégiques suite aux commissions thématiques
- Prochaines étapes





Calendrier de la révision



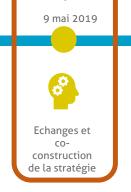


Révision du SAGE Estuaire de la Loire : un projet concerté

RÉFLEXION **STRATÉGIOUE**

Concertation et échanges autour du SAGE de 2009, des pistes identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic 2018 et des ambitions de la CLE pour le SAGE révisé.

Fév. /avril 9 mai 2019 2019 Premiers échanges Echanges et par thématique : qualité des eaux, des construction milieux, gouvernance, de la stratégie littoral, estuaire, gestion quantitative







RÉDACTION

Rédaction des différents documents du SAGE: PAGD, règlement, atlas cartographique, évaluation environnemental



Déc.



éventuel des

propositions

de rédaction



12 nov. 2019



15 oct. 2019







Oct. 2019



Oct. 2019





Août/sept.

2019



instances

Région, Départements, chambres consulaires, communes et leurs de facade, comité de bassin, EPTB, CLE des SAGE voisins.



Grand public



Préfectures



Consultations règlementaires et ultimes ajustements.





Mai/août 2020



Sept. 2020



Nov. 2020



Dec. 2020





2021

2021 Validation par arrêté interpréfectoral -Mise en œuvre du

nouveau SAGE



Validation d'une version projet des documents du

17 déc. 2019

Validatio

n d'étape

Fév. 2020

Avis obligatoire du comité de bassin

Ajustements éventuels

Consultation dématérialisé Validation finale des

Instruction avant arrêté documents du interpréfectoral

SAGE





Echanges

autour de la

proposition

de stratégie



du SAGE

Commissions thématiques -

Coordination de la démarche

Acteurs associés

Commission locale

de l'eau

Équipe technique du

SYLOA

Communes, structures référentes, syndicats de bassin versant, EPCI, acteurs de l'eau, services de l'Etat, Agence de l'eau.



Comité technique - Techniciens -

Membres du Syloa, syndicats de bassin versant, Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées.



Comité de relecture - Elus et techniciens -

Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, élus, associations, et, en fonction des thématiques, personnes qualifiées.



Consultation des

groupements compétents, Conseil maritime





Instances réunies depuis la réunion de démarrage

- Cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, DREAL, AFB) : 5 février, 13 mars, 10 avril
- □ 1ère série des commissions thématiques **estuaire et littoral** fin février / début mars
- □ 2ème série des 6 commissions entre le 23 et le 30 avril
- Points réguliers auprès du bureau de la CLE





Trame de stratégie

- □ A partir :
 - Du SAGE 2009
 - Du diagnostic révisé
 - □ Des études préalables à la révision (diagnostic technique et juridique du SAGE, étude de gouvernance, pré-diagnostic et plan actions zones conchylicoles – pêche à pied)
 - □ Du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
 - Du travail avec cellule technique (SYLOA, DDTM, DREAL, AELB, AFB)
 - Propositions 1^{ère} série commissions (estuaire, littoral)

Objectifs : élaborer un 1^{er} projet de stratégie avant un partage et une concertation plus large avec l'ensemble des acteurs du territoire





Objet de la 2^{ème} série de commissions

- Echanges sur :
 - Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à conserver
 - Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à supprimer (réalisé, plus d'actualité...)
 - Objectifs/leviers complémentaires proposés (1ère trame élaborée)
 - Autres objectifs/leviers proposés par les commissions
- Appréciation de l'efficacité et de la faisabilité (technique, économique, sociale) des leviers envisagés
- Présentation axée sur les points essentiels, questions particulières





Echanges sur les questions stratégiques suite aux commissions thématiques





Questions stratégiques

- ☐ Objectifs : identifier les sujets qui doivent faire l'objet d'un débat en CLE pour caler la stratégie :
 - Choix, ambition et formulation des objectifs
 - ☐ Principaux leviers (en fonction des discussions au sein des commissions et de la cellule technique)
 - Notamment les leviers qui ont une portée juridique forte (propositions de règles rajoutées ou supprimées)





GOUVERNANCE

Objectifs

- Mettre en place une gouvernance locale à l'échelle de la Loire estuarienne et la coordination terre/mer
- Coordonner les acteurs et les projets à l'échelle des bassins versants/ Maintenir la dynamique des acteurs
- Mettre en place une organisation efficace pour la mise en œuvre du SAGE
- Faire prendre conscience des enjeux
- Favoriser les approches innovantes





GOUVERNANCE

Leviers

Rôle SYLOA :

- > Coordination (inondation, estuaire amont-aval, littoral en inter-SAGE...),
- > Accompagnement technique des porteurs de projets et contrats (ingénierie)
- > Animation de commissions territoriales (environnement, économie, social et lien grand cycle/petit cycle)
- > Centralisation, synthèse et partage des données « eau » à l'échelle du SAGE
- > Plan de communication mutualisé
- Structures référentes: maintien du principe, comme relai du SYLOA pour la mise en œuvre?

Si oui, redéfinition des missions? Rôle renforcé **EPCI-FP** (GEMAPI) / préservation de la vision intégrée à l'échelle des **bassins versants**

Si non, remplacement par des commissions territoriales?

 Communication, partage des enjeux environnementaux, dialogue territorial à renforcer avec les acteurs économiques





GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Objectifs

- Assurer l'équilibre entre la préservation/restauration du bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines
- Maîtriser les besoins futurs dans un contexte de changement climatique
- Poursuivre la sécurisation de l'alimentation en eau potable





GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Leviers

- Améliorer la connaissance des bassins versants identifiés comme sensibles aux assecs et en tension "besoins-ressources":
- 1. étude globale type "hydrologie, milieux, usages, climat« (H.M.U.C.) échelle SAGE
- 2. études détaillées sur bassins en tension, cibler la maîtrise d'ouvrage? échelle sous-by
 - Amélioration de la connaissance sur les liens nappes/rivières
 - Réutilisation eaux pluviales, eaux usées : dans quelles conditions ? Quels moyens d'incitation ? => EP : eaux de toiture uniquement, en remplacement de l'AEP
 - Mettre en place une gestion collective et concertée de la ressource (1ère étape gestion volumétrique)?

Leviers juridique => à formuler au regard de la connaissance actuelle : pas d'EVP

- Règle : Encadrer les prélèvements dans les cours d'eau, les nappes d'accompagnement et les milieux connectés : à supprimer? éventuellement en précisant « en étiage » ?
- Règle : Encadrer les prélèvements dans les nappes, nappes réservées à l'eau potable : à supprimer?

- ⇒ Définition de volumes prélevables
- ⇒ Gestion collective?



INONDATIONS

Objectifs

- Prévenir les risques d'inondation et d'érosion du trait de côte par une meilleure connaissance des enjeux et de l'aléa, dans le contexte de changement climatique
- Intégrer le risque d'inondation dans le l'aménagement et le développement du territoire
- Diminuer les risques en réduisant la vulnérabilité des secteurs impactés
- Gérer durablement le trait de côte : enjeu à intégrer dans le projet de SAGE ?





INONDATIONS

Leviers

- Mieux comprendre l'aléa inondation dans l'estuaire
- Réduction de la vulnérabilité : candidature PAPI à envisager sur certains secteurs (littoral, estuaire, Brivet, Goulaine...)
- Développer la culture du risque

Leviers juridiques

- Règle : Encadrer les projets qui impactent les zones naturelles d'expansion des crues, les vitesses d'écoulement ou les temps de concentration :
- => A conserver (opposition à déclaration sur les remblais), liste de BV cibles : Erdre, Brière Brivet, Chézine, Cens, Goulaine ?
 - Règle : Limiter les ruissellements et l'érosion des sols :
- => A remplacer par une disposition de compatibilité de protection des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme
 - Règle : Encadrer l'imperméabilisation des sols : => Règle SAGE ou compatibilité DU ?
- => A maintenir mais à adapter fortement (attentes de retour de la DDTM sur la fréquence des évènements à prendre en compte)





QUALITÉ DES EAUX DOUCES

Objectifs

- Atteindre le bon état sur la totalité des masses d'eau, 2 logiques envisageables:
 - √ viser en priorité les masses d'eau les plus dégradées ?
 - ✓ viser en priorité les masses d'eau proches du bon état ?
- Réduire de 15% les flux de nitrates à l'exutoire de la Loire à horizon 2027, associer un objectif sur les flux de phosphore ? Prévoir un objectif plus ambitieux (-20%) ? Objectifs progressifs avec points d'étape ?
- Satisfaire les exigences de qualité pour la production d'eau potable
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants, (niveaux d'ambition pour la somme des pesticides : 0,5µg/l périmètre SAGE / 0,5µg/l sur territoires prioritaires / 1 µg/l périmètre SAGE ?)





QUALITÉ DES EAUX DOUCES

☐ Leviers:

Pratiques agricoles

- Evolution des pratiques agricoles (travail du sol, bandes enherbées, ...)
- Promouvoir et accompagner les bonnes pratiques de fertilisation : volet agricole à développer dans les CT
 - ✓ BV cible (Erdre, Hâvre-Donneau, Grée-Motte, Goulaine, Divatte, Haie d'Allot, Acheneau-Tenu),
- Accompagner la réduction de l'usage agricole des pesticides

Objectif de maintien des prairies? d'AB?

Lutte anti-transfert

- Inventaire et caractérisation des éléments limitant le transfert
- Programmes opérationnels de réduction des transferts
- Préservation (DU) /restauration des éléments du paysage pour limiter les transferts





QUALITÉ DES EAUX DOUCES

Leviers

Assainissement

Leviers juridiques : globalement toutes les règles du SAGE 2009 à supprimer ou à remplacer par des dispositions.

- Adapter les projets à la capacité de traitement des eaux usées => A remplacer par une disposition de mise en compatibilité
- Règle : Normes de rejet step => A supprimer (redondant avec réglementation actuelle)
- Encadrer les rejets des stations d'épuration (milieu à faible acceptabilité) => A remplacer par une disposition
- Fiabiliser la collecte des eaux usées => A conserver
- Conformité des branchements d'eaux usées => A adapter (pour une disposition ciblée sur le littoral)
 - Impact ANC => secteurs littoraux Définition de Zones à Enjeu Sanitaire et zones de marais Zone à Enjeu Environnemental ? Traitement par le sol à privilégier ?





LITTORAL

Objectifs

- Améliorer la qualité microbiologique afin de satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade, la conchyliculture, la pêche à pied et la saliculture
- Deux visions exprimées en commissions
 - ✓ Objectifs ambitieux:

Tendre vers une qualité excellente des eaux de baignade et vers le classement A des zones conchylicoles partout?

✓ Objectifs « pragmatiques » :

A minima qualité bonne et classement B sur les secteurs à proximité de l'estuaire, qualité excellente et classement A à viser par ailleurs?

- Ajout d'un objectif relatif à la pêche à pied de loisir : tendre vers « pêche tolérée » ? vers des objectifs de [] de E.Coli et entérocoques ?
- Comprendre les écarts au bon état chimique



LITTORAL

Leviers

- Mettre en place un groupe de travail littoral (Syloa, EPCI-FP), chargé de suivre l'évolution des enjeux, de favoriser les partages d'expérience...
- Recherche des causes de dégradation de la qualité des eaux littorales (mieux comprendre la part de l'estuaire/du littoral) et mise en œuvre de plans d'action en fonction de ces dernières
- Mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif
- Gestion des déchets (macro et micro)
- Dragage : Information CLE + association au suivi des opérations





LITTORAL

Leviers juridiques:

- proposition de règle visant à encadrer l'accès des animaux aux cours d'eau (plus-value? PAR => ensemble des animaux)
- proposition de règle visant à « Interdire les rejets ANC au milieu superficiel pour les nouveaux projets » nécessité d'intégrer des exceptions liés à la capacité d'infiltration des sols => Viser IANC des campings?

Variante : vérification au niveau des documents d'urbanisme de la capacité des sols à l'infiltration. Conséquences pour l'urbanisme ?

proposition de règle visant à réglementer le carénage dans le SAGE





ESTUAIRE DE LA LOIRE

Objectifs

- Définir une ambition pour l'estuaire et une temporalité / Trouver un nouvel équilibre pour la Loire (+ espace de liberté?) / Améliorer le fonctionnement de l'estuaire et de ses annexes hydrauliques / Atteindre le bon potentiel (physico-chimique, biologique, morphologique)
- Concilier les usages avec la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux, en lien avec changement climatique et évolutions associées (milieux, activités)
 - ✓ "Zéro" artificialisation des espaces de mobilité fonctionnels
 - ✓ Préserver/reconquérir la biodiversité (objectif de gain à 10 ans ?)
 - ✓ Réduire les apports polluants depuis le bassin versant (cf. thème qualité)
 - ✓ Maintenir les débits d'eau à la mer
 - Mieux connaître le fonctionnement/Réduire l'impact du bouchon vaseux
 - ✓ Remonter la ligne d'eau d'étiage à l'amont de Nantes et en amont





ESTUAIRE DE LA LOIRE

Leviers

- Cf. volet gouvernance : mise en place d'une gouvernance locale pour coordonner et conduire les actions sur l'estuaire de la Loire
- Définition d'un référentiel de qualité (vision T0 avec indicateurs intégrateurs)
- Poursuite de la compréhension du fonctionnement de l'estuaire (dont relation avec les marais annexes => plans de gestion),
- Définir une stratégie d'intervention ambition sur l'estuaire aval :

=> préalable : vision partagée des acteurs basée sur une analyse de l'échec et un référentiel en lien avec le CC (définition d'une temporalité? Objectif à 10 ans, 20 ans?)

2 niveaux d'ambition envisageables

- ✓ Accompagnement de la reconquête des espaces de mobilité sur l'estuaire (agir sur certains verrous? Favoriser les reprises d'érosion /« laisser faire » ?)
- ✓ logique d'intervention progressive sur la morphologie (vasières...) ? => mobiliser le modèle pour envisager un programme?





Objectifs

- Préserver et restaurer le patrimoine biologique et les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des zones humides
 - Restaurer les habitats et la continuité écologique et sédimentaire au sein des cours d'eau
 - Préserver les corridors riverains des cours d'eau et les marais
 - ✓ Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux en lien avec le bassin versant
 - ✓ Préserver et restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant





Leviers

- Poursuivre (et développer?) les actions de reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique (liste ouvrages prioritaires SAGE)
- Développer les actions de préservation et de restauration des zones humides, maîtrise foncière et modalités de gestion
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion durable des marais (usages agricoles, de loisirs, espèces envahissantes...): vison intégrée (développement global, gestion des usages et gestion hydraulique), y compris bassin versant. Coordination des outils eau et biodiversité
- Diminuer l'impact des plans d'eau sur cours d'eau et Mise en conformité des plans d'eau avec définition et respect des débits réservés en l'absence d'alternative d'effacement
- Développer les actions de restauration des têtes de bassin versant dites prioritaires au regard des résultats des analyses en cours





Leviers juridiques:

- Règle: Protection des zones humides: à cibler sur des zones + restreintes (y compris têtes de bassin prioritaires)? Préciser opposition à déclaration
- Règle : Niveaux de compensation suite à la destruction de zones humides : à transformer en disposition. Choix :
 - Maintenir la référence systématique de 200%
 - ✓ Garder la référence au SDAGE + axée sur les fonctionnalités





Leviers juridiques:

- Règles relatives à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau (conditions de réalisation), à transformer : opposition à déclaration (sur bassins à forte densité) ? Descendre sous le seuil de déclaration (impact cumulé) ?
- Règles concernant les ouvrages connus et stratégiques pour les migrations piscicoles => à transformer en disposition / liste d'ouvrages prioritaires pour assurer la continuité écologique, Effacement à privilégier
- Proposition de règle visant à protéger les cours d'eau sur les têtes de bassin prioritaires (opposition à déclaration sur les travaux affectant le lit mineur)?

NB : disposition générale sur les têtes de bassin renvoyant aux dispositions/règles sur les cours d'eau, bocage, zones humides...





Leviers autres (transversal avec thématiques qualité des eaux / gestion quantitative):

 Cartographier les drainages, améliorer la connaissance de leurs impacts sur la qualité de l'eau et des milieux et cibler les plus impactant.

Impulser la mise en place de systèmes de traitement (ZTHA)

- => Règle relative à la déclaration de travaux de drainage ?
- Maraîchage : limiter les apports de sédiment dans les cours d'eau, limiter l'imperméabilisation des sols...?





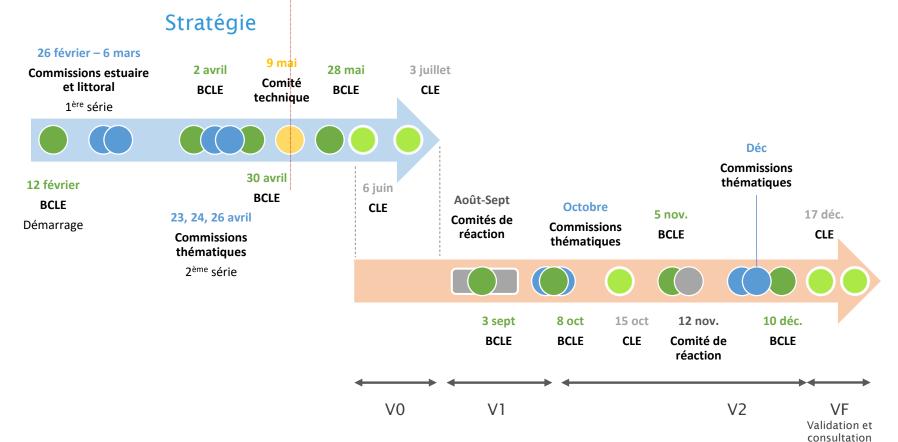
Prochaines étapes







Stratégie et rédaction des documents du SAGE



Rédaction des documents du SAGE





Contacts

SYLOA

Caroline Rohart

Directrice et animatrice 09 72 54 19 36

crohart@syndicatloireaval.

Julia Despois

Chargée de mission Qualité des eaux 09 72 50 67 49

jdespois@syndicatloireaval.

Arnaud Mevel

Animateur ASTER

09 72 54 19 33

amevel@syndicatloireaval.

Stéphane Renou

Chargé d'évaluation

09 72 54 19 35

srenou@syndicatloireaval.

Rose-Marie Jimenez

Responsable communication 09 72 54 19 34

rjimenez@syndicatloireaval.

SCE

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

jacques.marrec@sce.fr

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

solene.courilleau@sce.fr

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

yann.le-bihen@sce.fr

